

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1922

Aménagement d'une aire de skate et de roller au Stade Roger Duplat 8 rue Marie-Anne Leroudier à Lyon 1er (opération 01054003) - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 "Aménagements équipements sportifs PEP 2008-2014"- Programme 00004 Sport

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1922 - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE SKATE ET DE ROLLER AU STADE ROGER DUPLAT 8 RUE MARIE-ANNE LEROUDIER A LYON 1ER (OPERATION 01054003) - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2009-1 "AMENAGEMENTS EQUIPEMENTS SPORTIFS PEP 2008-2014"- PROGRAMME 00004 SPORT (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville. Il comprend la « rénovation des terrains extérieurs et la création de terrains multisports extérieurs ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé la révision des autorisations de programmes dont celle « Aménagement équipements sportifs PEP 2008-2014 », programme 00004, AP 2009-1.

Dans le cadre de ce programme, nous vous proposons l'aménagement d'une aire de skate et de roller sur le stade Roger Duplat à Lyon 1^{er}. Suite aux concertations approfondies avec les utilisateurs, le projet est celui d'un espace d'initiation avec des surfaces de roulement et des modules intégrés de faible hauteur (inférieure à 1 m) et en béton moins générateur de nuisances sonores.

L'équipement sportif sera polyvalent car adapté à la pratique des deux disciplines sportives skate et roller. Il répondra aux exigences normatives, en particulier la norme NF EN 14974 + A1 (septembre 2010) relative aux installations pour utilisateurs de sports à roulettes et BMX (vélos Bicross), exigences de sécurité et méthodes d'essai.

Il sera destiné à la pratique encadrée d'initiation par les scolaires et par les activités Divertisport pendant les créneaux qui leur seront réservés, et à la pratique libre de loisir à destination des personnes âgées de plus de 7 ans pendant les autres horaires d'ouverture du stade uniquement.

Le projet d'aménagement, d'une surface de 1 000 m², sera implanté dans l'angle Nord Est du plateau EPS haut et comprend :

- un espace de glisse urbaine pour le skate de 400 m² avec 6 modules intégrés ;
- une surface de pratique à plat pour le roller de 150 m² ;
- une piste linéaire pour le roller de 140 m² avec 2 modules intégrés ;
- une bordure de sécurité en béton le long de l'aire de skate ;
- un pare-ballons côté terrain de basket ;

- un accès PMR conforme à aménager depuis le portillon existant côté rue Marie-Anne Leroudier.

Par ailleurs, l'aménagement complémentaire d'un mini-bowl sur 250 m² est en cours d'étude et pourrait être présenté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Les marchés de travaux, de contrôle, et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

L'opération estimée à 140 000,00 € TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 « Aménagement équipements sportifs PEP 2008-2014 », programme 00004 Sport. »

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Le lancement de l'opération n° 01054003 « Stade Roger Duplat - aménagement d'une aire de skate et de roller » est approuvé. L'opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 « Aménagement équipements sportifs PEP 2008-2014 » - programme 00004 Sport.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement résultant de cette opération n° 01054003 seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00004 Sport, AP 2009-1 « Aménagements des équipements sportifs PEP 2008-2014 » et seront imputées sur les chapitres comptables 20, 21 et 23, fonction 412, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :

- 2016 : 140 000 €.

3- M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de consultation des entreprises ;
- déposer l'autorisation spéciale de travaux ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FNDS, le FSE ou tout autre fonds européen,

auprès des partenaires concernés notamment l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT